Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 58 (1920)

Heft: 3

Artikel: Ona vesta d'ecoula

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-215315

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6. six mois, Fr. 3.50 — Elranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES: Canton, 20 cent.

Suisse et Étranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 17 janvier 1920. — Souveirs de J.-J. Porchat. (Arnold Bonard). — Le patois vaudois. — Lo Vilhio Dèvesa: Le Dou Razares. — Ona vesta d'ecoula. — Les pénibles. (J. M.) — Margoton, elle est malade. — Les Vaudois au feu. — Bolomey, de Lutry. — Habit neuf. — La société des boucs — Si vous étiez ma sœur. (P. G.) — Poignées de mains et savoir-vivre. — Le Feuilleton: La Fée aux miettes (Ch. Nodier) suite.

SOUVENIRS DE J.-J. PORCHAT

ONSIEUR Eugène Ritter, professeur honoraire de l'Université de Genève, le savant et l'érudit bien connu, a fait don au Musée du Vieux-Lausanne de deux portraits au pastel : l'un est celui de Jean-Jaques Porchat, né à Crète, près Vandœuvres (Genève), le 20 mai 1800, professeur à l'Académie de Lausanne, l'auteur des Poésies Vaudoises, de Vallamond, des Fables et Paraboles, de La Mort de Winkelried, du refrain populaire Qu'il vive et soit heureux, ciel entends nos vœux, la seule traduction consciencieuse et complète des œuvres de Gœthe, etc., etc., mort le 2 mars 1864, enseveli au cimetière d'Ouchy; l'autre est celui de Albert Porchat, fils du poète, médecin, mort prématurément le 2 décembre 1857, au moment où s'ouvrait devant lui une brillante et utile carrière et à qui son père a consacré un émouvant passage dans sa préface de sa traduction de Gœthe (page 61). L'un et l'autre portraits sont dus à Caroline Gonin, née Porchat, qui était une artiste de ta-

Le don généreux et bienveillant fait par M. Eugène Ritter au Vieux-Lausanne, lui a été suggéré par la lecture d'articles consacrés par la Patrie Suisse au Musée du Vieux-Lausanne, et par la reproduction de divers tableaux qui y figurent; il est précieux à un double titre : à cause des personnalités que représentent les deux portraits; par leur auteur ensuite, une Lausannoise, femme d'un homme qui était vénéré à Lausanne et dans l'administration cantonale. La Municipalité de Lausanne a exprinué à M. Ritter, qui s'est séparé pour le Musée du Vieux-Lausanne de précieux souvenirs de famille, ses chaleureux remerciements.

On ne connaissait de J.-J. Porchat que le portrait gravé par Louis-Nicolas Veillard (Constance 1788, Genève 16 avril 1864), qui le représente avec des traits durs, dans un âge avancé. Le pastel de Caroline Gonin le montre plus jeune et beaucoup plus vivant

Le Conteur Vaudois a récemment (25 octobre 1919) rappelé que J.-J. Porchat eut pour maison paternelle le manoir de la Bigaère, au-dessus de Rolle.

Le père de J.-J. Porchat était bourgeois de Montle-Grand; sa mère, Françoise Ritter (1773-1840) était de Genève. J.-J. Porchat était le cousin germain et le cadet de dix-huit mois du père de M. Eugène Ritter, professeur à Genève, le donateur du portrait. Le père de M. Eugène Ritter, et son frère Louis-Eugène Ritter — oncle et parrain du donateur — se rendaient régulièrement, dans leur enfance, de Genève à la Bigaire, pour la moisson et la vendange.

A Lausanne, J.-J. Porchat habita la jolie propriété de Florency, près de Montoie, qu'il avait acquise vers 1827 et qu'il avait fait réparer à son intention, par l'architecte Fraisse. Après en avoir pris possession, il avait dit sa joie dans des vers à l'amiqui en avait été l'architecte . A son retour de Paris, en 1850, il s'y établit de nouveau. C'est là qu'il mena à bien la grande tâche de la traduction des œuvres de Gœthe pour la maison Hachette, c'est là qu'il perdit son fils Albert et qu'il mourut lui-mème. La campagne de Florency fut vendue. Après avoir passé en diverses mains, elle est aujourd'hui la propriété du Crédit Foncier Vaudois.

Le Musée du Vieux-Lausanne possède une joile peinture représentant la campagne de Florency, due aussi à Caroline Gonin, née Porchat, et qui lui a été donnée par sa sœur, Mme Théodore Paul, née Porchat. La peinture se trouve dans la grande salle du deuxième étage, à gauche.

J.-J. Porchat n'a eu qu'une sœur, Mme Becherat, dont le fils unique, précepteur dans la Russie méridionale, y est mort à 28 ans.

Jean-Jacques Porchat avait épousé, le 17 février 1824, Sylvie Bressenel, morte le 2 janvier 1871, sept ans après son mari, et dont il eut quatre enfants, à savoir, Albert, le médecin, dont il est question plus haut; Caroline, devenue Mme Louis Gonin; Amélie, morte célibataire en 1907, et Louisc, devenue Mme Théodore Paul, pasteur, morte en 1910, vingt ans après son mari.

Caroline Porchat, née le 23 décembre 1829, dessinait et peignait avec talept. On lui doit des aquarelles, des paysages, quelques portraits, dont ceux de son père et de son frère, et celui de son mari, Louis Gonin, qu'elle avait épousé en 1860, qui fut pendant un quart de siècle ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (ingénieur cantonal) du canton de Vaud, pendant de nombreuses années conseiller communal de Lausanne, et qui est mort le 18 décembre 1898. Caroline Gonin-Porchat est morte le 24 avril 1892, six ans avant son mari, aux Belles-Roches, à Lausanne, sans postérité.

De Louise Paul née Porchat a eu quatre enfants, à savoir : deux filles, mortes, l'une à 4 ans, l'autre à 18 ans, et deux fils, tous deux morts avant leur mère : Louis, précepteur, décédé à 25 ans, le 27 maî 1889, à Lausanne, de la même maladie que son oncle Albert, et Edmond, en 1902.

Louis Paul aimait les lettres; s'il eût vécu, on aurait eu, peut-être en lui, le véritable héritier littéraire de son grand-père Porchat. Edmond Paul était connu pour son talent de chanteur. Il a laissé deux enfants qui sont les seuls descendants du charmant et gracieux poète vaudois J.-J. Porchat ¹.

Mme Louise Paul, calomniée et injustement accusée, a eu le privilège d'être brillamment défendue dans un procès qui fit grand bruit en son temps, qui dura de 1875 à 1880, et où elle obtint entièrement gain de cause ². Arnold BONARD.

¹ Voir « Bibliothèque universelle et Revue suisse » du 20 ianvier, page 16.

¹ D'après des notes de M. Eugène Ritter.

² Voir « Louis Ruchonnet », par C. Cornaz Vuillet, pages 581 et 582.

LE PATOIS VAUDOIS

Les patoisants de Lausanne — il y en a encore beaucoup, Dieu mercid — ont eu le plaisir, le 8 janvier, au Cercle démocratique, d'entendre M. Jules Cordey, inspecteur des écoles, dire les beautés du patois vaudois. Nous reviendrons sur cette causerie, qui est un yrai régal.



LE DOU RAZARES



UAND vo passa dévant se on razare qu'a on appreinti ao bin on ovrai, clliao valottets sont adé pegni et pomada ao tot

fin po férè à vaire que sont d'attaque po astiqua onna tignasse; ka vo sédè que les razares ne font pas rein que de racilia la frimousse; copont le cheveux, frottont la téta, po férè parti le molans, l'einmottont la barba quand l'est trao granta, et recouqueliont le bets de la mourtache ai galès lurons.

Dein la capitala de noutron distrit, lâi a dou razârês dein la méma tserrâire que sont on bocon dzalâo l'on su l'autro et que sont quasu vesins, ma que ne se pipont pas lo mot. N'ont ni appreinti, ni ovrâi, po ceint que pâovont férê tot l'ovradzo, et po atteri le pratiques y'ein a ion qu'a ade se cheveux tant bin einvouâ qu'on derâi la téta de ion de clliâo fignolets de vela, que sont tant orgolliâo, tandi que l'autro a sa tignasse tota pequiettes, et copâre ein eincotses, que ceix n'a diêro lo fi po on bommo de son meti.

Mâ tsacon a se n'idée. On dzo que n'étrandzi dâo défrou avâi fauta dè razâ, ye va tsi cê qu'étâi mau pegni et lâi fâ:

- Coumeint cein va-te que voutron collègue séyè dinsè tant bin astiquâ, que n'ia ma fâi rein à derè, tandi que vo, vo z'étès tondu ein magnin? Cein ne niè vourâitè pas, binsır, mâ cein dussè vo férè dáo too?
- Oh! repond lo razâre, que volliâi-vo que lâi fasso! cein n'est pas de ma fauta. Ne pu pas me copă le cheveux me memo, et quand y'e fauta de tondre, su bin d'obedzi d'allâ tsi mon collègue et vo vâide coumeint travaille.
- Adon, est-te vo que lâi copâ le sins quand l'ein a fauta ?
- Aloo! que lâi fè adè cein à la derrâire moûda et prouprameint.
- Eh bin, ma fâi, respet! mâ l'autro n'est qu'on crazet à coté dè vo.

ONA VESTA D'ECOULA



ETAI lo dzo dè la vesita. La coumechon dâi z'écoulès, lo menistre et dou municipaux étiont z'u à l'écoula po vaire se lè

z'einfants aviont bin recordâ tandi l'hivai, et se lo régent lè z'avâi bin éduquâ. Quand cein vegue qu'on fe récitâ lo livret, on démandà âo petit bouébo à ion dâi municipaux qu'étâi quie:

- Combien font deux fois deux ?

Cinque! repond lo bouébo, sein quequelhi.

— Eh bin, n'est pas tant mau repondu po on bouébo dè cé âdzo, fâ ion dè la coumechon dâi z'écoules, que volliâve fére pliési âo pére et que n'élâi pas destra foo po tchistra; dein ti lè cas, ne s'est trompâ que de dou!